



NOTE DE SERVICE N° 059 /MBPE/DGD DU 03 AVR 2023

Objet : Atelier de formation et de sensibilisation des agents des Douanes dans le cadre du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire (PAPEi)

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que l'Administration des Douanes assistée du Cabinet d'Assistance Technique GOPA, organise un atelier de formation et de sensibilisation à l'attention des agents des douanes sur toute l'étendue du territoire douanier national.

Cette activité qui s'inscrit dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire signé entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne en 2007 et entré en vigueur le 23 août 2016 a été rendu applicable depuis le 1^{er} janvier 2019 au cordon douanier. Elle a donc pour objectif de renforcer les capacités de la Direction Générale des Douanes sur les outils et instruments de la mise en œuvre.

A cet effet, les agents des douanes des services cibles ci-après, sont invités à prendre toutes les dispositions utiles en vue de leur participation effective. Le calendrier de l'atelier de formation et de sensibilisation s'exécutera en trois étapes établies comme suit :

Etape 1 : Les Sous-directeurs et agents des douanes des Directions Régionales ci-après :

DATE	CIBLE	LIEU	NOMBRE
12 avril 2023	DR Abengourou	Bouaké	30
17 avril 2023	DR Bouaké	Korhogo	30
20 avril 2023	DR Korhogo	Odienné	30
24 avril 2023	DR Man/ Odienné	Man	30
27 avril 2023	DR San-Pedro	San-Pedro	30

Etape2 : Les agents des douanes d'Abidjan et les Sous-directeurs et agents des douanes de la Direction Régionale d'Aboisso

DATE	CIBLE	LIEU	NOMBRE
02 mai 2023	DRC	ABIDJAN AUDITORIUM DGD VRIDI	05
	DSDPSS		05
	DSA		10
	DRE		10
	DED		10
	DR Aboisso		12

Etape 3 : Les membres du Comité de Direction élargi aux Sous-directeurs à l'Auditorium DA Pierre Alphonse de VRIDI le 12 mai 2023. Sont conviés :

- Le Directeur Général Adjoint des Douanes en charge des questions de libre échange ;
- La Cellule des Conseillers (3) ;
- Monsieur l'Inspecteur Général et un Adjoint (2) ;
- Le Directeur de la Règlementation et du Contentieux et ses 4 Sous-directeurs (5) ;
- La Directrice des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux et deux Sous-directeur (3) ;
- La Directrice des Services Aéroportuaires et un Sous-directeur (2) ;
- La Directrice des Régimes Economiques et un Sous-directeur (2) ;
- Le Directeur des Enquêtes Douanières et un Sous-directeur (2) ;
- Le Commandant du Gira et un Sous-directeur (2) ;
- Le Directeur des Statistiques et des Etudes Economiques et un Sous-directeur (2) ;
- Le Directeur des Services Informatiques et un Sous-directeur (2) ;
- Le Directeur de la Formation et la Documentation et un Sous-directeur (2) ;
- La Directrice de la Communication et de la Qualité et un Sous-directeur (2) ;
- Les Directeurs Régionaux (DR).

J'invite les responsables des services et structures cibles à désigner dans les meilleurs délais, ceux de leurs collaborateurs qui prendront part aux différentes étapes de l'atelier de formation et de sensibilisation et à communiquer leurs noms et adresses au Colonel GNAKALE Yahou Charles Désiré, Sous-directeur du Contentieux et des Affaires Juridiques (point focal PAPE), email : gnakalecharles@yahoo.fr; cel: 0101225644.

Le Directeur Général



Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National

